



Compte rendu général des travaux réalisés pour la campagne « Projets sportifs fédéraux 2026 »

Sommaire

- Préparation de la campagne PSF 2026
- Déroulement des travaux
- Analyse des dossiers
- Perspectives et recommandations pour la campagne 2027

Contexte

Une visioconférence a été organisée le 20/04/2026 par la Directrice administrative et financière Véronique Cardineau afin de :

1. Rappeler les éléments de la note de cadrage, intervention du Conseiller technique national, Frédéric Barbéris
2. Aider les structures pour le dépôt de la demande sur le Compte Asso

L'enregistrement de la visio a été mise à disposition sur le site de la Fédération et un e-mailing a été envoyé aux clubs, comités départementaux et ligues régionales pour les informer.

La FAQ disponible sur le site fédéral a été mise à jour.

1) Préparation de la campagne PSF 2026

Visioconférence d'informations

Un premier mail a été adressé le 15/04/2026 aux structures pour les inviter à participer à la réunion d'informations.

Composition de la commission PSF 2026 (annexe 1)

La commission technique d'évaluation PSF 2026 a été validée par les membres du bureau fédéral le 07/04/2026. Elle est composée des bénévoles du Comité directeur, des ligues, des comités départementaux et des permanents FFB sous la surveillance du président du comité d'éthique et de déontologie.

L'instruction des dossiers se fait en transparence et garantit l'équité dans l'attribution des aides financières.

La note de cadrage (annexe 2)

Une note de cadrage a été rédigée, validée par l'ANS puis diffusée le 15 avril 2026 :

- via le site internet fédéral
- par mailing vers les clubs, comités départementaux et ligues régionales.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Chaque type de structure est ainsi invité à **s'inscrire dans les orientations présentées pour la campagne PSF 2026** ayant pour cadre général le projet de développement fédéral, pour déposer un dossier éligible.

Par ailleurs,

- la « [foire aux questions](#) » (FAQ) a été mise à jour sur le site fédéral afin d'apporter un accompagnement supplémentaire aux demandeurs,
- une adresse électronique spécifique subvention-ans@ffbillard.com permettait de soumettre des questions à la FFB
- une rubrique spécifique « PSF 2026 » est en ligne sur le site fédéral pour permettre l'information de chacun à tout moment : <https://www.ffbillard.com/pages/psf-projets-sportifs-feferaux-2026-269.html>

Dépôt des dossiers par les structures

Plusieurs renvois de dossiers du compte osiris vers le compte asso :

- demande de subvention < au minimum requis
- erreur de saisie type de territoire
- budget annuel au lieu du budget projet

Toutes les pièces ont été enregistrées pour pouvoir les partager avec les présidents de ligues afin d'obtenir leur avis sur les dossiers.

Les documents de la précédente équipe du comité d'éthique ont été utilisés notamment un tableau afin d'attribuer des points de notation sur plusieurs critères (annexe 5).

34 dossiers ont été déposés par nos structures durant la période prévue, à savoir du 15 avril au 17 mai 2026 à 18h00 :

- 23 clubs (22 en 2025)
- 3 comités (3 en 2025)
- 8 ligues (9 en 2025)



2) Déroulement des travaux de la Commission PSF

Les 12 membres de la commission PSF 2026, hors président du Comité d'éthique et de déontologie, ont été répartis en six binômes.

Les dossiers ont ensuite été répartis entre chaque binôme pour instruction.

Les outils à disposition de chaque binôme :

- Une note destinée aux membres de la Commission PSF 2026 (annexe 3)
- Une grille d'évaluation partagée entre les deux évaluateurs (annexe 4)
- Un accompagnement par la directrice administrative

Les règles imposées aux membres de la CTF

Règles techniques :

- Les dossiers sont confiés aux différents binômes de sorte que personne n'ait de liens particuliers avec les structures concernées. Cette répartition a été validée en réunion plénière le 18 mai 2026 ;
- Chaque binôme renseigne la grille d'évaluation en respectant scrupuleusement le cadre établi de manière à avoir un traitement équitable des demandes.

Règles éthiques et opérationnelles :

- Discrétion (accès à des informations financières, politiques...)
- Neutralité, objectivité, bienveillance
- Respect des délais

Critères d'analyses :

Les subventions ont été attribuées en fonction de projets sportifs qui s'inscrivaient effectivement dans le PSF 2026 tel que défini, intégrant les objectifs et résultats attendus. En conséquence, ne sont pas retenus par la commission PSF 2026 :

- Les projets liés au budget de fonctionnement classique d'un club, d'un comité, ou d'une ligue
- L'achat de (petits) matériels qui ne s'inscrit pas dans un projet de développement plus général
- Les actions à destination des non licenciés et ne visant pas l'intégration dans un club
- Les prestations de service effectuées par un club au bénéfice de non licenciés et/ou de structures extérieures...
- Les dépenses d'équipements (achat de tables de billard, ...) et de rénovation de salles

Par ailleurs, deux autres principes :

- Il est impossible d'attribuer une subvention supérieure à la demande effectuée ;
- Une subvention ne peut pas excéder 50% du coût total du projet et doit s'élever au minimum à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou CRTE rural.

Notation

Trois critères d'attribution de notes (de 0 à 5) sont retenus :

- Pertinence du dossier au regard des orientations du PSF 2026
- Cohérence des actions proposées
- Evaluation du volet financier du projet

Par ailleurs, une note égale à 0 est éliminatoire.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Fonctionnement

Véronique Cardineau, directrice administrative et financière était à disposition des membres pour les accompagner si besoin.

Cette première phase réalisée, la commission s'est réunie en plénière pour analyser l'ensemble des travaux, relever les tendances, les anomalies, et **définir des règles d'harmonisation et d'ajustement pour finaliser la campagne.**

3) Analyse des dossiers

Synthèse des travaux de première analyse des dossiers de demande de subventions

34 dossiers au total pour :

- 23 clubs
- 3 comités départementaux
- 8 ligues

Rappel de l'enveloppe disponible :

Total de l'enveloppe : 64 000 € dont 4 500 € pour l'Outremer

Trois réunions plénières de la Commission :

Lieu : visioconférence sur Zoom

Dates :

- Le 18 mai 2026
- Le 09 juin 2026
- Le 16 juin 2026



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Le travail d'analyse réalisé par la commission donne les éléments suivants :

	Montant total des projets présentés	Montant total des demandes de subventions	Montant total des minima proposés par les binômes	Montant total des subventions proposées par les binômes
Clubs	293 382 €	112 200 €	22 020 €	32 000 €
CDB	20 895 €	10 050 €	3 550 €	3 500 €
Ligues	177 568 €	62 931 €	40 000 €	28 500 €
Total	491 845 €	185 181 €	65 570 €	64 000 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Propositions finales d'attribution

Attribution ligue Bretagne

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Association Thorigné Fouillard	Club	Bretagne	35	3 000 €	3 000 €
Douarnenez sport billard	Club	Bretagne	29	2 000 €	2 000 €
Ligue de Bretagne	Ligue	Bretagne		6 500 €	4 500 €

Attributions ligue Centre Val de Loire

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue de billard du Centre	Ligue	CVDL		18 000 €	4 000 €

Attributions ligue Grand Est

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Billard club St Mihiel	Club	GE	55	2 500 €	2 500 €

Attributions ligue Nouvelle Aquitaine

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue Nouvelle Aquitaine	Ligue	NA		14 100 €	6 000 €
Comité départemental de billard des Pyrénées Atlantiques 64	CDB	NA	64	3 500 €	3 500 €
Billard Club pardisien	Club	NA	64	2 980 €	2 980 €
Eight concept	Club	NA	86	3 445 €	3 145 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Attributions ligue Normandie

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue Normandie	Ligue	Normandie		7 500 €	4 500 €

Attribution ligue Pays de la Loire

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Billard club angevin	Club	PDL	49	16 300 €	2 000 €
Union sportive d'Arnage	Club	PDL	72	2 200 €	2 200 €
Ass. Sportive et culturelle la Montagne	Club	PDL	44	5 000 €	1 500 €

Attribution ligue Hauts de France

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Billard Club Avion	Club	Hts de France	62	1 500 €	1 500 €
Billard club estairois	Club	Hts de France	59	2 455 €	2 455 €
Billard club arrageois	Club	Hts de France	62	8 800 €	1 500 €
Sport billard annoeullinois	Club	Hts de France	59	2 000 €	2 000 €

Attributions ligue Occitanie

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue Occitanie	Ligue	Occitanie		3 000 €	3 000 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Attribution ligue Ile de France

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue IDF	Ligue	IDF		9 831 €	4 000 €

Attribution ligue Méditerranée

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Billard club phocéén	Club	Méditerranée	13	1 700 €	1 700 €

Attribution ligue Bourgogne-Franche Comté

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Stage auxerrois	Club	BFC	89	1 520 €	1 520 €

Attribution ligue La Réunion

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Académie de billard de St Pierre	Club	Réunion	974	2 000 €	2 000 €
Ligue de billard de la Réunion	Ligue	Réunion		2 500 €	2 500 €



1) Perspectives et recommandations pour la campagne 2027

Malgré nos efforts d'accompagnement, certaines structures ont de nouveau commis les mêmes erreurs que les saisons précédentes.

Il faudrait un référent dans chaque ligue sur ce sujet pour pouvoir mieux accompagner les comités départementaux et les ligues.

La demande de soutien financier pour un projet

L'attribution d'une subvention dans le cadre de la campagne PSF n'est pas automatique.

Elle n'est pas reconductible automatiquement.

Elle ne doit pas être égale à 100 % du projet.

Elle doit être étayée par plusieurs éléments :

- Un besoin réel de ressources financières pour le projet

C'est pourquoi, une structure disposant de réserves conséquentes dont l'utilisation future n'est pas précisée, ne peut pas prétendre obtenir systématiquement une subvention pour un projet pertinent.

- la fourniture des pièces nécessaires à l'évaluation de la demande et au calibrage de la subvention attribuée

Il faudra par conséquent fournir :

- la position de trésorerie des 3 dernières années pour en mesurer les évolutions
- les réserves financières de la structure et leurs destinations
- le budget du projet et le budget de la structure (censé comprendre le budget du projet)
- le bilan et compte de résultats détaillés de la structure (pour connaître aussi les montants et origines des subventions obtenues lors de l'exercice précédent).
- **les devis correspondant au budget présenté (possibilité de téléverser un fichier compressé dans « autres »)**

L'avis de la ligue d'appartenance

Un avis « éclairant » de la ligue d'appartenance est souhaité pour faciliter l'évaluation des demandes par la CTF et soutenir les demandes des clubs et des comités lorsque c'est justifié.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Les rejets administratifs

Certaines contraintes administratives non respectées conduisent au rejet systématique d'un dossier de demande.

Par exemple :

- le montant minimal imposé : l'ANS a rappelé que ce seuil de demande de subvention était de 1 500 € (sauf pour les dossiers pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou CRTE rural lesquels le seuil est abaissé à 1 000 €).
- **une demande de subvention pour du matériel amortissable > 500 €**

Rappel :

Les clubs et structures territoriales de la FFB devront dans les six mois suivant la réalisation des actions ou, au plus tard, le 30 juin 2026, déposer les comptes rendus des actions financées directement sur le compte asso. Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Dans l'hypothèse où la ou les action(s) pour la(les)quelle(s) une structure a reçu une subvention n'aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l'aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention, l'Agence Nationale du Sport procédera à une demande de reversement de la somme.

Le 19 juin 2026,

Pour la Commission PSF 2026

Véronique Cardineau, directrice administrative



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Liste des annexes :

1. la composition de la commission PSF 2026 (annexe 1)
2. la note de cadrage 2026 (annexe 2)
3. la note destinée aux membres de la CTF PSF 2026 (annexe 3)
4. la grille d'évaluation partagée entre les deux évaluateurs de chaque binôme (annexe 4)
5. les règles appliquées pour la grille d'évaluation (annexe 5)
6. note du président du Comité d'éthique et de déontologie (annexe 6)
7. CR visioconférences de la commission d'évaluation (annexe 7)